

# VALLIÈRE

NATURELLEMENT  
IMPRIMEUR

## ENGAGEMENT DE LA DIRECTION POUR LE SYSTÈME PEFC

Exploiter les ressources naturelles tout en assurant leur renouvellement, tel est l'un des principes de développement durable.

Consciente de l'impact de ses activités économiques sur la planète et soucieuse du devenir des forêts, la société **IMPRIMERIE VALLIÈRE** s'est engagée dans une démarche visant à garantir que ses approvisionnements de papiers proviennent de bois issus des forêts durablement protégées en se fondant sur le référentiel PEFC.

Le référentiel PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification), est un certificat forestier dont l'objet est la bonne gestion des forêts. Le PEFC, nous assure que la fibre ou la pâte qui a servi à la fabrication du papier provient de forêts aménagées de façon responsable sur le plan environnemental et social.

En apposant les logos PEFC sur ses produits, **IMPRIMERIE VALLIÈRE** garantit que les fibres entrant dans la composition du papier à imprimer ont été tracées depuis la coupe du bois d'une forêt certifiée jusqu'au produit fini imprimé.

**Pour la mise en œuvre du fonctionnement selon les systèmes PEFC la direction s'engage à :**

- A privilégier l'achat de papier contenant de la fibre vierge et/ou recyclée certifiée PEFC;
- A assurer à ses consommateurs que les impressions sont réalisées sur du papier contenant de la fibre issue de forêts bénéficiant d'une gestion respectant les principes du développement durable;
- Faire appliquer les dispositions permettant de répondre aux exigences des référentiels PEFC;
- Encourager ses fournisseurs à adhérer à la démarche PEFC.
- Engage à ne pas mettre sur le marché des produits de sources controversées y compris des produits pour lesquels des préoccupations fondées non résolues (engagé : 7.1.2.c de la nomenclature)
- Mettre à disposition sur notre site ce présent engagement.

Afin de garantir la conformité de notre système par rapport aux référentiels PEFC, notre organisation est régulièrement vérifiée par un organisme certificateur et le responsable de la chaîne de contrôle est chargé du suivi du système et du droit d'usage de la marque.

Fait à Miramas, le 7 février 2024

